



Motion

Contre la « Prime d'excellence scientifique » rebaptisée « Prime d'encadrement doctoral et de recherche »

La section 40 considère que le dispositif dit de « primes d'excellence scientifique » - rebaptisé « Prime d'encadrement doctoral et de recherche » (PEDR) depuis le décret du 28 mai 2014 - ne saurait remplacer une nécessaire et véritable revalorisation des traitements et des carrières des chercheurs. L'attribution individualisée d'une prime substantielle à une petite minorité de chercheurs ignore le travail d'évaluation réalisé chaque année par les sections du Comité national, ne tient pas compte de la dimension fortement collective de la production scientifique et repose sur une vision étroite et réductrice des critères de « l'excellence ». La section 40 s'élève également contre l'adossement automatique de primes à des prix scientifiques et, notamment, aux médailles du CNRS. Pour toutes ces raisons, la section 40 refuse de participer au processus d'évaluation des candidatures à la PEDR en 2015. Elle demande enfin à l'InSHS de rendre accessible la liste des bénéficiaires de la PES depuis sa création en 2009, et d'établir un bilan public du coût de ce dispositif.

Signataire:
Christophe Jaffrelot
Président de la
section 40

Motion adoptée le 2 décembre 2014

Destinataires :

- Direction du CNRS
- Direction de l'INSHS